



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixantième session

Rome, 3-7 décembre 2018

Rapport de la cent soixante-treizième session du Comité financier (12-16 novembre 2018)

Résumé

À sa deuxième session ordinaire de 2018, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport, qui intéresse sa cent soixante-treizième session, le Comité financier;

- Formule à l'intention du Conseil les **recommandations spécifiques** ci-après: i) exhortant les Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions mises en recouvrement (par. 10); et au sujet des comptes vérifiés pour 2017 (par. 13);
- **Informe** le Conseil de sa décision d'approuver les comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2017 (par. 15);
- **Appelle l'attention** du Conseil sur les indications que le Comité a données au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des questions budgétaires, des ressources humaines et des questions relatives au contrôle;
- **Souligne** à l'intention du Conseil les initiatives prises par le Comité pour améliorer ses travaux.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est prié:

- a) **de faire siennes** les recommandations du Comité au sujet du paiement ponctuel des contributions mises en recouvrement et des comptes vérifiées pour 2017;
- b) **de prendre note** de la décision du Comité au sujet des comptes Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2017;
- c) **d'approuver** les indications données au Secrétariat par le Comité sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives visant à améliorer les méthodes de travail du Comité.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +3906 5705 3719

Table des matières

	Pages
Introduction	4
Suivi de la situation financière.....	5
Situation financière de l'Organisation	5
Situation de trésorerie de l'Organisation	5
Comptes vérifiés – FAO 2017	6
Compte vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2017.....	7
Questions budgétaires	7
Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements	7
Cadre de résultats 2018-2019 – Objectifs fonctionnels	7
Gestion des ressources humaines	8
Gestion des ressources humaines.....	8
Équilibre géographique parmi les consultants	8
Plan d'action pour une répartition géographique équitable et pour la parité hommes-femmes au sein du personnel de la FAO	9
Déclaration des associations du personnel de la FAO	9
Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modification du barème des traitements et indemnités).....	10
Contrôle.....	10
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification	10
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes	10
Suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la prévention, la détection et la répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies	11
Rapport intérimaire sur la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2020-2025 ...	11
Examen des politiques et pratiques applicables en cas de dénonciation d'abus dans les entités du système des Nations Unies.....	11

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier	12
Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation.....	12
Méthodes de travail du Comité financier	12
Autres questions.....	12
Date et lieu de la cent soixante-quatorzième session	12
Documents présentés pour information	12

Introduction

1. Le Comité financier a présenté au Conseil le rapport de sa cent soixante-treizième session, ci-après.

2. Outre le Président, M. Lupiño Lazaro Jr. (Philippines), étaient présents les représentants ci-après des Membres:

- M. Heiner Thofern (Allemagne)
- M. Carlos Alberto Amaral (Angola)
- Mme Cathrine Stephenson (Australie)
- M. Manash Mitra (Bangladesh)
- M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
- M. Ni Hongxing (Chine)
- M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)
- M. Thomas M. Duffy (États-Unis d'Amérique)
- M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
- M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
- M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
- M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)

3. Le Président a informé le Comité que:

- Mme Maria Esperança Pires Dos Santos (Angola) avait été désignée pour remplacer M. Carlos Alberto Amaral durant une partie de la session;
- M. Niu Dun (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Ni Hongxing en tant que représentant de la Chine durant une partie de la session;
- M. Ahmed Mohamed Abdella Ahmed Abdou (Égypte) avait été désigné pour remplacer M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat durant une partie de la session.

4. Un résumé des qualifications des représentants suppléants peut être téléchargé depuis le site web des organes directeurs et statutaires, à l'adresse:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

5. Ont également assisté à la cent soixante-treizième session du Comité les observateurs sans droit de parole des Membres ci-dessous:

- Belgique
- Bulgarie
- Chypre
- Costa Rica
- Cuba
- Espagne
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Indonésie
- Italie
- Japon
- Maroc
- Norvège
- Panama

- Philippines
- République dominicaine
- Royaume-Uni
- Saint-Marin
- Suède
- Thaïlande
- Ukraine
- Union européenne
- Venezuela (République bolivarienne du)

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 30 juin 2018) (FC 173/2), y compris la situation de trésorerie, l'état des arriérés de contributions, l'état des placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes non utilisés du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.

7. Le Comité a noté que des informations et des données d'analyse supplémentaires sur la situation de la trésorerie étaient présentées dans le document intitulé *Situation de trésorerie de l'Organisation* (FC 173/3) et qu'elles seraient examinées au titre du point 3 de l'ordre du jour.

8. **Le Comité:**

- a) **a noté** qu'il était prévu que le déficit du Fonds général atteigne 870,0 millions d'USD au 31 décembre 2018 (contre 899,3 millions d'USD au 31 décembre 2017), ce déficit structurel étant toujours dû en grande partie à un financement insuffisant des charges découlant des obligations relatives au personnel;
- b) **a pris note** des informations fournies sur le rendement des placements et a rappelé qu'il examinerait cette question plus en détail à sa prochaine session ordinaire, lorsque le rapport sur les placements 2017 lui serait présenté;
- c) **s'est réjoui** de l'amélioration continue du taux de dépense du Programme de coopération technique (PCT) et a encouragé le Secrétariat à rester sur cette voie;
- d) **a rappelé** qu'il avait examiné la question du déficit de financement des obligations contractées au titre de l'Assurance maladie après cessation de service (AMACS) lors de ses précédentes sessions, à l'occasion desquelles il avait souligné qu'il était important que les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies adoptent une approche commune sur ce point et avait encouragé le Secrétariat à participer à la recherche d'une solution à ce problème au sein du régime commun des Nations Unies.

Situation de trésorerie de l'Organisation

9. Le Comité a examiné le document portant la cote FC 173/3, qui fait le point sur la situation de trésorerie de l'Organisation au 30 septembre 2018.

10. **Le Comité:**

- a) **a noté** que les retards dans le versement des contributions courantes et le niveau toujours élevé des contributions non acquittées au titre des années précédentes comptaient parmi les facteurs qui avaient pesé sur la situation de trésorerie de l'Organisation en 2018;

- b) **s'est félicité** des informations supplémentaires fournies au sujet des contributions qui ont été versées après la rédaction du document et de la confirmation selon laquelle la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'à la fin de 2018;
- c) **a exhorté** tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions mises en recouvrement, pour que l'Organisation puisse disposer des liquidités nécessaires à l'exécution de son Programme de travail.

Comptes vérifiés – FAO 2017

11. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2017. Le Commissaire aux comptes a présenté son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation en soulignant les principales recommandations et observations contenues dans le rapport.

12. **Le Comité:**

- a) **a remercié** le Secrétariat pour la présentation des comptes vérifiés de la FAO 2017 et **s'est félicité** de la collaboration étroite entre celui-ci et le Commissaire aux comptes;
- b) **s'est félicité** que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée;
- c) **a félicité** le Commissaire aux comptes pour la qualité du rapport détaillé et les recommandations qui y figurent;
- d) **a noté avec satisfaction** que pour la première fois une Déclaration relative au contrôle interne, qui donne une assurance supplémentaire quant à l'efficacité du système de contrôle interne, a été jointe aux comptes vérifiés de la FAO;
- e) **a fait siennes** les recommandations du Commissaire aux comptes relatives au renforcement du processus d'établissement de la Déclaration relative au contrôle interne et **a encouragé** le Secrétariat à donner suite aux recommandations et aux enseignements qui ont été tirés au cours de la première année de mise en œuvre du processus officiel d'établissement de rapports au titre du contrôle interne;
- f) **a noté** que les réponses détaillées de la Direction aux recommandations formulées par le Commissaire au sujet des comptes de 2017 figuraient dans le Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et étaient examinées au titre d'un autre point de l'ordre du jour.

13. Le Comité, prenant acte des commentaires et des précisions formulés par le Commissaire aux comptes et par le Secrétariat, a recommandé au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2017. Il est donc convenu de soumettre au Conseil le projet de résolution de la Conférence, tel que libellé ci-après:

PROJET DE RÉOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2017

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la cent soixantième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2017 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Compte vérifiés – Groupement d’achats du personnel de la FAO 2017

14. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes vérifiés – Groupement d’achats du personnel de la FAO 2017* (FC 173/5) et les résultats financiers du Groupement d’achats du personnel pour cette période.

15. Le Comité:

- a) **a accueilli avec satisfaction** l’opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes;
- b) **a approuvé** les comptes vérifiés du Groupement d’achats du personnel de la FAO pour 2017;
- c) **a noté** qu’en fin d’exercice, le fonds de roulement du Groupement d’achats s’établissait à 2,8 millions d’EUR (montant net);
- d) **a pris note** des informations fournies par le Secrétariat sur l’examen en cours d’un futur modèle d’activité pour le Groupement d’achats et **a dit attendre avec intérêt** un nouveau point sur la situation à sa prochaine session.

Questions budgétaires

Rapport annuel sur les dépenses d’appui: dépenses et recouvrements

16. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur les dépenses d’appui: dépenses et recouvrements* (FC 173/6).

17. Le Comité:

- a) **a pris note** de l’application de l’ancienne politique relative aux taux de recouvrement des dépenses d’appui aux projets ainsi que de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, sur la période allant de juin 2017 à mai 2018;
- b) **a rappelé** que le rapport présenté couvre la dernière période au cours de laquelle des projets ont été approuvés dans le cadre de l’ancienne politique;
- c) **s’est déclaré satisfait** de la mise en œuvre de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018;
- d) **a noté** qu’à l’avenir, il sera fait rapport sur la question dans le cadre des rapports sur l’exécution du budget.

Cadre de résultats 2018-2019 – Objectifs fonctionnels

18. Le Comité a examiné le document intitulé *Cadre de résultats 2018-2019 – Objectifs fonctionnels* (FC 173/7).

19. Le Comité:

- a) **a pris note** des modifications apportées au cadre de résultats 2018-2021 s’agissant des quatre objectifs fonctionnels et des trois chapitres spéciaux, sur la base des indications précédemment données par le Comité financier et le Conseil;
- b) **a demandé** que soit supprimé l’indicateur de performance clé 11.1.D relatif au pourcentage de postes vacants dans la catégorie du cadre organique.

Gestion des ressources humaines

Gestion des ressources humaines

20. Le Comité a examiné le document intitulé *Gestion des ressources humaines* (FC 173/8).

21. Le Comité:

- a) **a pris note** des informations fournies dans les domaines suivants: recrutement et perspectives de carrière; alignement de la gestion des ressources humaines sur les besoins stratégiques et programmatiques de l'Organisation; la FAO en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies; efficacité accrue des processus et procédures de gestion des ressources humaines;
- b) **a accueilli avec satisfaction** les informations supplémentaires et les données statistiques qui ont été fournies en réponse aux demandes précédemment formulées par le Comité financier et le Conseil;
- c) **a encouragé** le Secrétariat à continuer d'améliorer à l'avenir les informations qui sont présentées dans les rapports;
- d) **a également encouragé** le Secrétariat à poursuivre les efforts qu'il déploie pour faire face à des défis mentionnés dans le document, en particulier à l'aide des moyens suivants: i) mise en œuvre efficace de la nouvelle plateforme de recrutement; ii) poursuite des activités de communication à l'appui du renforcement des capacités techniques de l'Organisation et de l'exécution de son programme; et iii) amélioration de l'efficacité de la gestion prévisionnelle des effectifs;
- e) **a noté** que, même si le budget ordinaire était demeuré globalement inchangé au cours de la période couverte par les données relatives aux ressources humaines, le budget total avait en fait augmenté, compte tenu de la confiance des donateurs dans le rôle de chef de file de la FAO et dans la bonne exécution de son programme;
- f) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir, à une future session, des informations sur les recommandations émanant de l'examen qu'a mené récemment l'Inspecteur général au sujet du recrutement et de l'intégration du personnel du cadre organique, en vue d'améliorer encore la gestion des ressources humaines dans l'Organisation.

Équilibre géographique parmi les consultants

22. Le Comité a examiné le document intitulé *Équilibre géographique parmi les consultants* (FC 173/9).

23. Le Comité:

- a) **a pris note** des mesures mises en place pour donner suite aux indications données par le Conseil au sujet de la prise en considération de l'équilibre géographique lors du recrutement des consultants financés sur le budget ordinaire;
- b) **s'est félicité** des progrès accomplis en matière de diversité géographique des consultants inscrits sur les listes de candidats de l'Organisation et, en particulier, du fait que les bureaux décentralisés aient davantage de possibilités d'accéder à des compétences disponibles localement ou des experts connaissant la région et/ou le pays;
- c) **a demandé** qu'il soit pleinement tenu compte, dans les futurs rapports d'activité, des demandes formulées et des indications données par le Conseil et, en particulier, que les rapports contiennent des informations détaillées sur les points suivants: i) les critères utilisés pour recruter des consultants, ii) la ventilation des listes de candidats par région, catégorie, compétences et diversité linguistique; iii) l'adoption d'une approche flexible lors du processus de sélection; iv) les incidences financières des mesures;
- d) **a encouragé** le Secrétariat à continuer d'améliorer l'équilibre géographique parmi les consultants dont les postes sont financés sur le budget ordinaire, tout en retenant le mérite individuel pour premier critère de sélection.

Plan d'action pour une répartition géographique équitable et pour la parité hommes-femmes au sein du personnel de la FAO

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Plan d'action pour une répartition géographique équitable et pour la parité hommes-femmes au sein du personnel de la FAO* (FC 173/10).

25. Le Comité:

- a) **a rappelé** que le document avait été élaboré à la suite de la demande formulée par le Conseil, à sa cent cinquante-neuvième session, qui désirait qu'on lui présente, à sa prochaine session, un plan d'action détaillé visant à améliorer la répartition géographique équitable et la parité hommes-femmes parmi le personnel;
- b) **a souligné** que la sélection de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité était un critère d'importance primordiale dans les décisions de recrutement, et qu'il fallait dans le même temps prendre dûment soin d'assurer une représentation géographique équitable et la parité hommes-femmes parmi le personnel de l'Organisation;
- c) **a pris acte** du fait que, depuis 2017, la FAO dépasse l'objectif fixé au titre de l'indicateur de performance clé 11.1.B (relatif au pourcentage d'États Membres équitablement représentés);
- d) **s'est félicité** de la baisse notable du nombre de pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés et de l'augmentation du nombre de pays équitablement représentés, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts de communication en direction des pays qui sont encore non représentés ou sous-représentés;
- e) **a accueilli avec satisfaction** les améliorations dans la parité hommes-femmes parmi le personnel de la FAO et a encouragé à faire de nouveaux efforts dans ce domaine, en particulier pour les postes d'encadrement et les postes de rang élevé;
- f) **a demandé** au Secrétariat de veiller à ce que toutes les mesures du plan d'action soient assorties d'une échéance, et a indiqué attendre avec intérêt de recevoir, lors de ses prochaines sessions, des informations actualisées sur les progrès accomplis.

Déclaration des associations du personnel de la FAO

26. Le Comité a examiné le document intitulé *Déclaration des associations du personnel de la FAO* (FC 173/11).

27. Le Comité:

- a) **a pris connaissance** de la demande formulée par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session, tendant à ce que le Comité financier examine la déclaration faite par un représentant des associations du personnel de la FAO, ainsi que des avis exprimés par la Direction dans le document FC 173/11;
- b) **a rappelé** que le mandat du Comité, énoncé dans le Règlement général de l'Organisation, ne prévoyait pas que le Comité intervienne dans les relations entre le personnel et la Direction, et que la gestion du personnel incombait au Directeur général;
- c) **a recommandé** que l'on continue de se conformer au Statut du personnel s'agissant de la déclaration des associations du personnel.

**Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale
et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel
des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale
(y compris modification du barème des traitements et indemnités)**

28. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modification du barème des traitements et indemnités)* (FC 173/12).

29. Le Comité a pris note des faits nouveaux concernant les activités de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Contrôle

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification

30. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification* (FC 173/13), qui fait le point sur les progrès accomplis par la FAO dans l'application des recommandations qui étaient en suspens dans le Rapport annuel du Comité de vérification pour 2017 (FC 170/9 Rev.1).

31. **Le Comité:**

- a) **a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de vérification de la FAO;**
- b) **s'est félicité du travail accompli pour mener à bien les recommandations du Comité de vérification et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations encore en suspens;**
- c) **attendait avec intérêt d'examiner, à sa cent soixante-quatorzième session, en mars 2019, le prochain point qui sera fait à ce sujet à l'occasion de la présentation du rapport du Comité de vérification pour l'année 2018.**

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

32. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* (FC 173/14).

33. **Le Comité:**

- a) **a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes;**
- b) **s'est félicité du travail important accompli pour mener à bien les recommandations du Commissaire aux comptes depuis le précédent rapport intérimaire, qui lui avait été présenté à sa cent soixante-neuvième session, en novembre 2017;**
- c) **a invité instamment le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de mener à bien les recommandations encore en suspens, soulignant en particulier qu'il importait de donner suite aux recommandations relatives à l'efficacité et au contrôle de la gestion des voyages.**

Suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la prévention, la détection et la répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies

34. Le Comité a examiné le document intitulé *Suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la prévention, la détection et la répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies* (FC 173/15).

35. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des progrès accomplis par l'Organisation dans la concrétisation de sa volonté de mettre en œuvre les deux recommandations du Corps commun d'inspection demeurées en suspens parmi celles figurant dans le rapport publié sous la cote JIU/REP/2016/4 et intitulé *Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies*;
- b) **a encouragé** le Secrétariat à mettre en œuvre sans délai les mesures définies dans la stratégie de lutte contre la fraude et dans le plan d'action qui lui est associé;
- c) **attendait avec intérêt** de recevoir des informations supplémentaires sur la mise en application de la stratégie de lutte contre la fraude, dans le cadre du processus d'établissement de la Déclaration relative au contrôle interne pour 2018.

Rapport intérimaire sur la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2020-2025

36. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2020-2025* (FC 173/16).

37. **Le Comité:**

- a) **a noté** que les trois premières étapes du processus de sélection (invitation à soumettre des propositions, réception des propositions et élaboration d'une analyse comparative) avaient été achevées dans les délais convenus;
- b) **a pris note** des échéances prévues pour l'achèvement des autres étapes du processus de sélection.

Examen des politiques et pratiques applicables en cas de dénonciation d'abus dans les entités du système des Nations Unies

38. Le Comité était saisi du document intitulé *Examen des politiques et pratiques applicables en cas de dénonciation d'abus dans les entités du système des Nations Unies* (FC 173/17), qui contient le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur la question.

39. **Le Comité:**

- a) **a noté** que le rapport du CCI sur l'Examen des politiques et pratiques applicables en cas de dénonciation d'abus dans les entités du système des Nations Unies avait été récemment publié et que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) demandait actuellement aux organisations participantes de lui soumettre des observations, qu'il récapitulerait dans un rapport, et a noté également que la FAO présenterait ses propres observations sur le rapport à l'issue de ce processus;
- b) **a prié** le Secrétariat de réaliser dès que possible un examen de l'indépendance du Bureau de l'éthique, du Bureau de l'Inspecteur général et des fonctions de médiateur;
- c) **a rappelé** qu'il avait été demandé à la cent cinquante-quatrième session du Conseil que le Bureau de l'éthique présente un rapport annuel au Comité financier;

- d) **a noté** que le document complet, y compris le récapitulatif du CCS et les observations de la FAO, serait mis à sa disposition à sa cent soixante-quatorzième session, en mars 2019, et est convenu de l'examiner à cette session, ainsi que les mesures proposées pour donner suite à ces recommandations;

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation

40. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation* (FC 173/18).

41. **Le Comité:**

- a) **a pris note** de la situation concernant les recommandations du Comité financier non encore appliquées;
- b) **attendait avec intérêt** d'examiner une version mise à jour du document, à sa cent soixante-quatorzième session, en mars 2019.

Méthodes de travail du Comité financier

42. Le Comité a noté qu'il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail, pour qu'il puisse atteindre l'ensemble de ses buts et objectifs.

43. **À cet égard, le Comité:**

- a) **s'est dit satisfait** de la nouvelle pratique adoptée durant la session en cours, qui consiste à distribuer et à examiner les projets de texte à mesure que chacun des points de l'ordre du jour a été débattu, en vue de leur intégration dans le rapport du Comité;
- b) **s'est déclaré favorable** à ce que le Comité financier tienne des réunions informelles avant ses sessions et à ce que des questions soient posées à l'avance et de manière officieuse au Secrétariat sur des points figurant à l'ordre du jour, pour mieux préparer les débats en séance officielle;
- c) **a encouragé** le Secrétariat à envisager de réserver d'autres salles de réunion lors des prochaines sessions;
- d) **a demandé** au Secrétariat de revoir la place du point relatif au rapport du Commissaire aux comptes dans le calendrier de session pour que le Comité puisse l'examiner de manière plus efficace;
- e) **a souligné** qu'il importait qu'il reçoive les documents et que la qualité en soit assurée dans toutes les langues de la FAO et dans les délais convenus, pour qu'il ait le temps d'examiner la documentation avant les sessions.

Autres questions

Date et lieu de la cent soixante-quatorzième session

44. Le Comité a été informé que sa cent soixante-quatorzième session se tiendrait à Rome, du 18 au 22 mars 2019.

Documents présentés pour information

- Comptes vérifiés de la Mutuelle de crédit de la FAO - 2017 (FC 173/INF/2)